

Projets de marque en santé durable, Alliance santé Québec

Description et processus d'attribution du sceau

L'Alliance santé Québec rassemble et mobilise les forces vives en santé et services sociaux de tout l'écosystème universitaire, de recherche, de pratiques cliniques ou sociales innovantes de la grande région de Québec en vue de faire de celle-ci un chef de file à l'échelle internationale en matière de recherche et d'innovation en santé et services sociaux dans une perspective de santé durable. L'Alliance santé Québec facilite et met en valeur le travail en cours et les succès de tous les chercheurs et partenaires engagés dans cette vision qui mise sur l'innovation, l'interdisciplinarité, l'intersectorialité et la transdisciplinarité.

De multiples initiatives individuelles ou collectives de chercheurs ou de praticiens, d'entreprises, de collectifs de citoyens ou autres partenaires partagent la vision de l'Alliance santé Québec et y recherchent inspiration, soutien, rayonnement et occasion de croissance. L'Alliance santé Québec désire reconnaître formellement les projets collectifs ou individuels de recherche ou d'innovation et les initiatives porteuses qui s'inscrivent dans la vision et la stratégie de cette communauté « alliantiste » mobilisée par le concept de santé durable qui nous anime. Ainsi, l'Alliance santé Québec reconnaîtra formellement, par le sceau **Projet de marque en santé durable, Alliance santé Québec**, les projets admissibles qui rencontrent les critères d'attribution établis par le conseil d'administration.



Conditions d'admissibilité

Les projets ou les initiatives soumis doivent être en cours de réalisation ou achevés. Les demandeurs doivent faire partie ou être en lien avec la communauté « alliantiste » selon l'une ou l'autre des situations suivantes :

- A. Le projet est **soutenu** par l'Alliance santé Québec : il s'agit ici d'un projet né d'une initiative au sein de l'écosystème de la grande région de Québec ou initié de concert avec un chercheur ou un collaborateur de la région, dont le sens et la direction sont pleinement convergents avec la vision et la stratégie de l'Alliance santé Québec et qui bénéficie du soutien de l'Alliance, de son réseau, de ses services et de son rayonnement.
- B. Le projet est **inspiré** par l'Alliance santé Québec : il s'agit d'un projet né dans la foulée des actions d'animation, de rencontres, de maillage, de mise en relation organisées par l'Alliance santé Québec. Les promoteurs veulent ancrer leur projet dans la communauté « alliantiste » en vue de

le faire connaître et reconnaître, et de contribuer à son succès autant qu'au succès de la stratégie plus large de l'Alliance santé Québec.

- C. Le projet est *initié* par l'Alliance santé Québec : il s'agit ici d'un projet dont la naissance est le résultat de travaux conduits au sein de l'Alliance santé Québec. Par exemple, le projet de [Plateforme collaborative de recherche et d'intervention en santé durable](#) (projet PULSAR) est une initiative qui émane des travaux du chantier [Mobilisation scientifique](#) de l'Alliance santé Québec.

Le sceau ne peut, en aucun temps, servir ou être demandé à des fins commerciales.

Critères d'attribution

Les critères d'attribution suivants seront considérés dans l'évaluation des projets ou des initiatives soumis :

1. Le promoteur doit adhérer au concept de santé durable mis de l'avant par l'Alliance santé Québec : « Un état complet de bien-être physique, mental et social qui est atteint et maintenu tout au long de la vie grâce à des conditions de vie saines, enrichissantes et épanouissantes et grâce à l'accès à des ressources appropriées, de qualité, utilisées de façon responsable et efficiente, au bénéfice des générations actuelles et futures ».
2. Le projet ou l'initiative du promoteur doit s'inscrire, par son innovation sociale ou scientifique, sa recherche, sa mobilisation de ressources humaines ou financières, dans une partie identifiable de la [vision stratégique de la santé durable](#) promue par l'Alliance.
3. Le projet ou l'initiative vise ultimement l'amélioration des soins, de la santé et du bien-être de la population.
4. Le promoteur est engagé dans une approche de partage scientifique au sein de la communauté « alliantiste », incluant le partage de données de recherche ou d'informations dans la perspective d'actualiser une approche collaborative de recherche et d'intervention dans le milieu.
5. Le projet ou l'initiative du promoteur s'appuie sur l'interdisciplinarité, l'intersectorialité ou la transdisciplinarité pour en élargir la perspective en santé durable.
6. Le promoteur du projet ou de l'initiative identifie de nouvelles opportunités de recherche, d'innovation, de collaboration structurante dans l'écosystème de la grande région de Québec, à court ou à moyen terme.
7. Le projet ou l'initiative soumis par le promoteur innove dans la façon de poser des questions de recherche, de concevoir l'innovation sociale ou les pratiques cliniques ou de gestion.
8. Le promoteur crée par son projet ou son initiative de nouvelles occasions de partenariat dans la perspective de la santé durable.
9. Le projet ou l'initiative contribue à aider les autorités publiques de même que les populations ou groupes ciblés dans la prise de décision, autant dans le domaine de la santé, que de l'urbanisme, du loisir, du transport ou de tout autre secteur associé au concept de la santé durable.

10. Le projet ou l'initiative propose des approches et des outils innovants en vue d'accompagner les citoyens dans leur désir de bien-être dans la communauté.
11. Le projet ou l'initiative met de l'avant des moyens d'influencer les trajectoires santé des personnes par des interventions ciblées dans des milieux spécifiques.
12. Le projet ou l'initiative implique, dans une de ses phases (planification, réalisation, évaluation, transfert des connaissances), la population ou des représentants des populations cibles lorsque ceux-ci sont directement ou indirectement concernés par le projet ou l'initiative.

Procédure de demande d'attribution

Les groupes ou les personnes qui souhaitent obtenir la reconnaissance **Projet de marque en santé durable, Alliance santé Québec** sont invités à présenter leur demande au directeur de la science et de l'innovation de l'Alliance santé Québec par courriel à : info@asq.ulaval.ca ou par envoi postal à l'adresse suivante :

Alliance santé Québec
Dossier : Projet de marque en santé durable
Pavillon de l'éducation physique et des sports, local 2725
2300, rue de la Terrasse
Québec QC G1V 0A6

Pour ce faire, ils doivent remplir le formulaire prévu à cet effet sur lequel le demandeur précise les aspects de son projet ou de son initiative qui respectent les critères d'attribution ci-haut décrits. La demande doit également inclure un résumé du projet ou de l'initiative décrivant les objectifs et mentionnant les collaborations. [Télécharger le formulaire de demande.](#)

Le directeur de la science et de l'innovation de l'Alliance santé Québec et tout membre de la communauté « alliantiste » peuvent aussi contacter des groupes ou des personnes en vue de les inciter à soumettre une demande de reconnaissance.

Le directeur de la science et de l'innovation de l'Alliance santé Québec ou la personne qu'il délèguera à cet effet s'assurera de la conformité et de la disponibilité de l'information nécessaire à l'analyse de la demande. Il est possible que de l'information supplémentaire soit demandée au requérant.

Les demandes seront par la suite acheminées au comité responsable du processus d'attribution du sceau.

Processus d'attribution et composition du comité d'attribution

Le processus d'attribution du sceau est sous la responsabilité d'un comité dont le mandat, confié par le conseil d'administration de l'Alliance santé Québec, consiste à déterminer l'admissibilité de tout dossier, à soutenir, le cas échéant, la préparation d'un dossier de demande de reconnaissance et à accorder le sceau **Projet de marque en santé durable, Alliance santé Québec** aux projets et aux initiatives qui s'inscrivent dans la mission et la vision de l'Alliance santé Québec, conformément aux critères d'attribution décrits précédemment. Les membres du comité d'attribution du sceau sont de fiers

ambassadeurs de la mission, de la vision, des orientations stratégiques et des valeurs de l'Alliance santé Québec.

La composition du comité d'attribution du sceau **Projet de marque en santé durable, Alliance santé Québec** est la suivante :

- Monsieur **Serge Dumont** (président), professeur retraité, Faculté des sciences sociales, Université Laval
- Monsieur **Serge Desnoyers**, adjoint à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation et directeur du bureau de la recherche, Université Laval
- Monsieur **Jean-Pierre Després**, directeur de la science et de l'innovation, Alliance santé Québec
- Monsieur **Philippe Després**, professeur, Faculté des sciences et de génie, Université Laval
- Monsieur **Jean-Michel Garro**, directeur développement des affaires – Sciences de la vie, Québec International
- Monsieur **Benoît Lamarche**, professeur, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval

Le mandat des membres est d'une durée d'un an et peut être renouvelable pour une autre année. Le comité se réunira régulièrement afin de traiter les demandes avec diligence.

Les demandeurs dont le projet ou l'initiative aura été retenu pour recevoir le sceau **Projet de marque en santé durable, Alliance santé Québec** en seront informés par le directeur de la science et de l'innovation de l'Alliance santé Québec dans la semaine suivant la rencontre du comité d'attribution du sceau.

Dans les cas où les projets ou les initiatives ne seraient pas retenus, les demandeurs en seront également avisés. Ils seront informés des raisons justifiant la non-attribution du sceau et pourront être accompagnés par un des membres du comité d'attribution du sceau, le cas échéant, dans la recherche de conformité. Le demandeur ne peut contester la décision du comité.

Rayonnement

Les projets ou les initiatives et leurs promoteurs qui auront reçu le sceau seront inscrits sur le site Web de l'Alliance santé Québec sous la rubrique : **Projets de marque en santé durable / Projets de marque reconnus**. Une mention sera également faite dans le rapport annuel des activités de l'Alliance santé Québec.

D'autres activités visant la diffusion et la valorisation de ces projets de marque auprès de divers publics seront mises en place.

Pour toute question ou information supplémentaire, contactez : info@asq.ulaval.ca

Date de la dernière mise à jour : 19 décembre 2018